

Bayrou tout un ! programme !



Bayrou tout un ! programme !

*Un document du secrétariat national du Parti de Gauche
coordonné par Laurent Mafféïs, responsable national aux études.*

Introduction..... 3

Le « Projet Humaniste » du Modem5

La limitation constitutionnelle du déficit budgétaire et l'augmentation de la TVA pour le combler	6
De nouvelles exonérations de cotisations pour les entreprises.....	7
La réduction du périmètre de la sécurité sociale	8
La retraite par points et à la carte et la précarité pour les seniors.....	8
Travail gratuit et précaire pour les bénéficiaires de minima sociaux ..	9
Éducation nationale : pas de rupture avec les politiques libérales...10	
Environnement et nucléaire : un faible engagement écologique.....	11

Bayrou, un projet qui vient de loin - Retour sur la campagne présidentielle de 2007 12

Résumé des positions et votes de François Bayrou, député et président de l'UDF.....	13
Bayrou et les services publics	14
Bayrou et les lois sécuritaires.....	17
Bayrou et la réforme des retraites	21
Bayrou, l'emploi et les salaires.....	23
Bayrou et le contrat de travail	26
Bayrou et le logement	28
Bayrou et les finances publiques	30
Travail et fiscalité : le programme commun libéral de Bayrou et Sarkozy	32
Bayrou et l'environnement.....	33
Bayrou et l'Europe	34
Bayrou et la laïcité.....	37
Bayrou et les institutions	40

Introduction

Ce document a pour objet de fournir de façon aussi claire et complète que possible les arguments documentés qui conduisent le Parti de Gauche à refuser totalement l'alliance de la gauche avec le MODEM.

Ce travail nous permet de montrer qu'il ne s'agit pas d'une opposition à la personne de monsieur Bayrou. Sur le plan humain et en ce qui concerne l'opiniâtreté il a droit à toute notre considération. Nous ne nous référons pas non plus à la longue carrière de monsieur Bayrou dans les rangs de la droite et dans ses gouvernements. Tout le monde a le droit de changer d'avis et c'est un signe de bonne santé mentale que d'être capable parfois de révision de ses certitudes. Surtout s'il s'agissait de passer de droite à gauche ! Notre raisonnement se réfère aux positions politiques actuelles sur lesquelles se fonde l'action de monsieur Bayrou et de son mouvement, le MODEM. Pour les connaître nous partons d'abord du dernier document adopté par ce parti, le « projet humaniste », qu'il vient d'adopter. Pour situer plus précisément les contours de sa politique dans les domaines qui ne sont pas évoqués dans le dernier document adopté, nous nous reportons aux déclarations et prises de position de monsieur Bayrou au cours des élections présidentielles de 2007. Il est juste de le faire non seulement parce que l'intéressé ne s'en est jamais dédit, mais parce que lui-même fonde encore aujourd'hui sa légitimité politique sur le résultat qu'il a obtenu à cette élection avec ce programme. Enfin nous nous reportons également aux prises de positions qui furent celles de l'UDF, juste avant l'élection présidentielle de 2007. Nous le faisons parce que beaucoup semble avoir oublié que l'UDF était alors présidée par monsieur Bayrou lui-même. Cependant nous nous en sommes tenus aux seuls votes à l'Assemblée Nationale que monsieur Bayrou a personnellement fait à cette époque.

Notre recellement montre qui est monsieur Bayrou en politique. C'est bien son droit. Ce qui est condamnable à nos yeux c'est de vouloir faire croire autre chose à son sujet comme le font les dirigeants socialistes. Monsieur Bayrou n'est pas et n'a jamais été un compagnon de route de la gauche mais un adversaire politique. Son opposition actuelle à Nicolas Sarkozy n'en fait pas pour autant un allié automatique. Ce n'est pas la première fois qu'un centriste

et la gauche s'opposent à un troisième personnage contre le pouvoir personnel. En 1965, Jean Lecanuet s'opposait au général De Gaulle dans l'élection présidentielle. Pour autant la gauche présenta son propre candidat, François Mitterrand, et cette candidature unitaire commença le chemin qui menait à la victoire de 1981 et à l'application du programme commun de la gauche. La comparaison est très parlante. Déjà à l'époque il avait fallu choisir entre deux orientations à gauche : la rupture avec le système ou son accompagnement. La SFIO qui avait fait campagne avec l'UNR pour l'adoption de la Constitution de la cinquième république fut contrainte au soutien du candidat de la gauche. Elle le fut du fait de l'alliance des communistes et d'un secteur du socialisme ! Bien sûr l'histoire ne se répète pas. Mais pour ce qui est des fondamentaux, les enjeux sont les mêmes. Le centrisme, qu'il prenne la forme d'une alliance politique ou d'un contenu programmatique est le cancer qui ronge la social démocratie européenne. La maladie a tué la gauche en Italie. Il l'a largement détruite partout dans le reste de l'Europe. Il la paralyse face aux rebondissements de la crise du capitalisme en Europe et dans le monde. Le Parti Socialiste français, d'une façon étrange, propose une alliance qu'il a toujours repoussé depuis sa refondation en 1971, chaque fois qu'elle lui a été proposée ou suggérée, de l'intérieur ou de l'extérieur. Il propose cette alliance au moment où son échec destructeur est devenu patent dans toute l'Europe. Il le fait au prix d'un travestissement de l'identité politique et programmatique de son partenaire potentiel. Et cela alors même que celui-ci n'a jamais donné le moindre signe d'accord sur les fondamentaux de la gauche. Et alors même que toute l'autre gauche exprime son opposition absolue à cette alliance. Car alliance vaut choix. Pour le PS, ce sera le MODEM ou l'autre gauche. Le PS le sait. Ce sera le programme alternatif de la gauche ou l'arrangement avec « le projet humaniste ». C'est le contenu de cet arrangement dont notre document permet de connaître dans quelles eaux de droite il s'ancrera ! Le PS le sait aussi. Son choix doit donc être contraint car tout doit être fait pour éviter que le PS entraîne la gauche dans le néant de cette alliance. Notre score aux élections vaudra mise au pied du mur. C'est pourquoi notre objectif est d'obtenir un résultat électoral supérieur à celui du MODEM. Ce document est destiné à nous aider à convaincre le plus grand nombre des électeurs de gauche que le vote pour le Front de gauche est le vote utile du premier tour. En raison de notre programme et en raison de notre stratégie d'alliance. Et il est vrai que ce sont les deux faces d'une même orientation politique.

Jean-Luc Mélenchon

Président du Parti de Gauche

Le « **Projet Humaniste** » du **Modem**

Analyse du projet adopté à Arras le 6 décembre 2009

Martine Aubry le 9 décembre 2009
sur France Inter
sur le projet du Modem :

*«Je l'avais dit à François Bayrou : vous ne pouvez pas partir comme aux municipales, une fois à droite, une fois à gauche. **Je crois qu'il a à peu près répondu à son congrès à Arras.** Il a dit : nous n'irons nulle part où on peut soutenir Nicolas Sarkozy. **Donc nous allons le voir.** Deuxièmement il faut une clarté **dans le projet. Pour l'instant j'ai noté qu'il y avait des évolutions.** Un soutien des services publics plus important que ce qui avait été fait en Europe. La fiscalité ; il y a quelques temps François Bayrou nous disait : il faut prendre 4 points aux ménages pour financer les entreprises. Aujourd'hui il nous dit il faut taxer les transactions financières comme nous le disons. **Donc il y a des évolutions. Serons-nous d'accord sur tout ? Nous le verrons. Nous en discuterons. [...]** Je souhaite que tous les démocrates et tous les humanistes se retrouvent avec les hommes et les femmes de gauche. Après c'est à lui Bayrou de répondre. [...] Nous allons avancer. Si François Bayrou considère qu'il est d'accord avec le projet que nous portons **il sera le bienvenu.**»*

La limitation constitutionnelle du déficit budgétaire et l'augmentation de la TVA pour le combler

Ce que dit le «Projet Humaniste» du Modem :

«Introduire une disposition constitutionnelle visant à fixer un plafond au déficit budgétaire, ainsi que l'équilibre des comptes de la sécurité sociale et des collectivités locales.»

«Nécessité d'une discipline financière contraignante, imposant une hausse des recettes fiscales et une réduction de certaines dépenses.»

Le projet du Modem ne détaille pas en quoi consiste ce plafonnement ni exactement comment le compenser en terme de hausses d'impôts ou de réductions de dépenses.

Dans les travaux préparatoires, le Modem envisageait *«une contribution exceptionnelle collective temporaire dans le cadre d'un plan de redressement des finances publiques (par exemple sous forme d'augmentation de la TVA et de la CSG)»*

À la présidentielle 2007, Bayrou proposait d'**«inscrire dans la constitution l'interdiction du déficit de fonctionnement»**

Cela reviendrait à n'autoriser le déficit qu'à hauteur des dépenses d'investissement, c'est-à-dire autour de 12 milliards. Pour un déficit moyen du type de celui de l'année 2008 (65 milliards), cela reviendrait à résorber 53 milliards d'euros, soit l'équivalent d'une hausse de TVA de 5 points (de 19,6 à 24,6 %).

Concernant l'année 2009, pour baisser le déficit de 5 points de PIB et revenir autour du seuil de 3 % du PIB, il faudrait trouver 100 milliards d'euros, soit près d'1,5 fois le budget de l'éducation nationale (60 milliards). Dans la logique de Bayrou cela reviendrait à augmenter de 10 points la TVA. Et même de 14 points si l'objectif était cette année-là de revenir à l'équilibre budgétaire.

De nouvelles exonérations de cotisations pour les entreprises

Ce que dit le «Projet Humaniste» du Modem :

«Exonérer de charges sociales les 2 premiers emplois créés dans chaque entreprise»

C'est une mesure que Bayrou défendait déjà à la présidentielle de 2007.

Son coût avait alors été estimé **8 milliards d'euros par an**, qui s'ajouteraient aux 32 milliards d'euros annuels d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient déjà les entreprises. Comme l'ont constaté les rapports 2006 et 2008 de la Cour des comptes, ces exonérations de cotisations sociales n'ont pas d'efficacité prouvée sur l'emploi. Elles bénéficient en effet à plus de 70 % au secteur des services, qui est beaucoup soumis à la concurrence internationale que l'industrie et donc peu susceptible de délocalisations. La plus grosse partie de ces exonérations alimente donc uniquement les marges des entreprises concernées au profit des seuls actionnaires. Ces exonérations n'ont pas non plus d'utilité pour augmenter les salaires puisqu'elles contribuent au blocage des bas salaires, compte tenu des effets de seuil pour en bénéficier. La proposition du Modem ne ferait qu'aggraver cette situation et créerait de nouveaux effets d'aubaine pour les entreprises qui pourront augmenter le turn-over de leurs salariés en licenciant puis en ré-embauchant pour obtenir la nouvelle exonération proposée.

Resterait aussi à savoir comment financer une telle mesure, alors que le Modem revendique par ailleurs la rigueur en matière budgétaire. Car 8 milliards, c'est l'équivalent du budget annuel de la justice. Le Projet Humaniste du Modem est désormais silencieux sur ce «détail» de financement mais les documents préparatoires donnaient la solution : *«une réduction massive des charges sur les salaires doit être envisagée, **compensée par une hausse de fiscalité sur la consommation ou sur les revenus**»*

Le «projet Humaniste» du Modem est par ailleurs silencieux sur la question des salaires et ne propose aucune hausse du SMIC. Il est vrai que Bayrou la refusait déjà lors de la campagne présidentielle.

La réduction du périmètre de la sécurité sociale

Ce que dit le «Projet Humaniste» du Modem :

«Rétablir l'équilibre financier de la sécurité sociale est un des plus grands défis du moment.»

*«Pour financer le système de santé, l'assurance maladie doit elle aussi se réformer. **On n'échappera pas au débat sur la répartition entre régime obligatoire et complémentaire.** Nous pensons que cela ne peut pas se faire sans une responsabilisation des médecins et des patients qui ne doit pas se réduire à de simples dispositifs financiers incitatifs ou pénalisants.»*

Cette proposition ouvre la voie à un nouveau rétrécissement de la couverture maladie de base dans la logique des franchises et du déremboursement de nombreux médicaments. Elle est ainsi dans la droite ligne de la politique de Nicolas Sarkozy et du gouvernement et ne peut que déboucher sur des inégalités accrues devant la santé, l'accès aux complémentaires étant très inégal. Cette remise en cause du caractère universel de la sécurité sociale était déjà présente dans le programme présidentiel 2007 de Bayrou qui proposait de *«transformer la CMU en aide personnalisée à la santé proportionnelle aux revenus»*, c'est-à-dire une remise en cause du principe même de la Couverture maladie universelle.

La retraite par points et à la carte et la précarité pour les seniors

Ce que dit le «Projet Humaniste» du Modem :

«Pour nous la pérennité de notre système de retraite passe par la constitution d'un système de retraites par points»

«Chaque citoyen aura acquis au cours de sa vie un certain nombre de droits, différents selon les cas, selon la durée, la pénibilité du travail ... À partir de ces droits, chacun décidera lui-même de l'âge de départ à la retraite et donc du montant de cette retraite.»

Cette retraite à la carte ne peut que renforcer les inégalités en matière de pensions. C'est la fin du droit collectif à la retraite à 60 ans, d'autant

que le Modem affirme l'objectif «*d'encourager des carrières plus longues*» et qu'il ne mentionne jamais la retraite à 60 ans comme un acquis à défendre. Dans cette logique, Marielle de Sarnez, vice-présidente du Modem propose **«une retraite souple»** où les gens pourraient continuer de travailler s'ils le souhaitent, en quart-temps, mi-temps, voire plus (sur France 5 le 24 Janvier 2010). Elle a également affirmé que son parti était favorable à «un travail en commun» sur le dossier des retraites, comme l'avait déjà évoqué Martine Aubry sur RTL le 17 janvier 2010. Et elle a confirmé le 21 janvier 2010 sur Europe 1 l'accord du Modem pour repousser l'âge de la retraite au-delà de 60 ans : **«On gagne deux mois d'espérance de vie chaque année, donc *il faudra évidemment qu'on travaille plus longtemps* mais sans toucher au principe de la répartition et en prenant en compte la pénibilité»**.

Dans son projet, le Modem propose aussi plus de flexibilité pour l'emploi des seniors :

«Nous devons rendre possible des formes d'exercice de l'activité professionnelle extrêmement souples à temps partiel, avec des interruptions sabbatiques, en cumul d'activités [...] C'est la seule façon d'encourager des carrières plus longues donc des recettes supplémentaires pour les caisses de retraite»

Travail gratuit et précaire pour les bénéficiaires de minima sociaux

Ce que dit le «Projet Humaniste» du Modem :

«Chaque bénéficiaire de minima sociaux devrait pouvoir, en fonction de ses capacités, exercer une activité à temps partiel au service de la communauté dans le secteur associatif ou public»

C'est la remise en cause du caractère universel des minima sociaux, déjà écorné par le RSA, et l'incitation à un sous-emploi précaire au détriment de la réinsertion professionnelle et de la qualification durable des salariés. Cette mesure contribuerait au dumping des salaires et des conditions de travail. Cette proposition conduit aussi à l'amalgame entre solidarité et assistanat, discours que le Modem partage avec la droite et plus largement avec les

libéraux. Cette proposition fait en effet comme si les minima sociaux étaient nécessairement liés au travail. Or certains minima sociaux sont liés au handicap (AAH) ou à la vieillesse (ASPA minimum vieillesse). En englobant tous les minima sociaux («chaque bénéficiaire de minima sociaux»), la proposition du Modem induit qu'en fonction de leurs capacités, les handicapés et les retraités pauvres soient obligés de travailler pour compléter leur allocation. C'est une remise en cause odieuse du principe de solidarité qui fonde les minima sociaux.

Education nationale : pas de rupture avec les politiques libérales

En matière d'éducation, le projet du Modem critique la politique de coupes budgétaires de la droite mais ne dit pas clairement qu'il veut revenir dessus. Il plaide en effet de manière très floue pour la «*stabilité*» et pour la «*garantie que l'éducation aura les moyens de sa mission*». Les travaux préparatoires du projet du Modem étaient à peine plus précis en prétendant «*garantir pendant 5 ans les moyens de l'Éducation nationale*». On comprend mal pourquoi cette garantie ne devrait porter que sur 5 ans. Et surtout il ne semble donc pas question de revenir sur les 50 000 postes supprimés par la droite depuis 2007 sur la politique de coupes sombres de la droite. Le projet du Modem plaide aussi pour allonger la durée de l'année scolaire par un «*réaménagement de la semaine et de la durée des congés*». Cette proposition, partagée à droite et plus largement par les libéraux, vise directement les enseignants considérés comme ayant trop de vacances et ne travaillant pas assez dans l'année. C'est une marotte du ministère des finances pour faire des économies sur l'éducation nationale. Le projet du Modem souscrit enfin, comme la droite, au mirage libéral de l'autonomie des établissements puisqu'il prétend «*réduire l'inégalité sociale à l'école*» avec des «*établissements plus autonomes*». Une autonomie qui est déjà le cœur de la politique éducative actuelle de la droite et qui conduit au contraire à aggraver les inégalités en désengageant l'Etat de l'éducation nationale.

Environnement et nucléaire : un faible engagement écologique

En matière environnementale, le Modem se cantonne le plus souvent à des mesures d'«*incitation*», d'«*encouragement*» ou d'«*éducation*». Il s'agit ainsi d'«*inciter les entreprises à afficher la durée de vie des produits et à réduire les emballages*» ou encore d'«*encourager la consommation de produits à plus value sociale ou environnementale*» et au mieux de «*réorienter la fiscalité pour susciter des comportements plus éco responsables*». En affirmant que «*la TVA pourrait être modulée en fonction de la performance environnementale des produits achetés*», le Modem s'inscrit dans la logique de la taxe carbone de Sarkozy qui consiste à culpabiliser et pénaliser les ménages modestes dont les choix sont contraints. Alors qu'à l'inverse aucune règle coercitive n'est envisagée pour réorienter la production. Le projet écologique du Modem s'en remet donc aux changements de comportement individuels sans remettre en cause le modèle productiviste et capitaliste.

En matière d'énergie, bien qu'il défende un «*développement ambitieux des énergies renouvelables*», il n'est pas opposé au nucléaire dont il prône juste «*une approche non hégémonique et transparente*». Préférant rester dans le flou, le Modem ne se positionne donc pas contre les projets nucléaires actuels du gouvernement (EPR et relance des réacteurs de 4^e génération) alors que ceux-ci vont impacter durablement le modèle énergétique du pays.

**Préférant rester dans le flou,
le Modem ne se positionne
donc pas contre les projets
nucléaires**

D'une présidentielle à l'autre ...

«On a de grandes choses à faire ensemble pour l'avenir et notamment pour 2012»

Martine Aubry, à propos du Modem le 17 janvier 2010 sur RTL

Bayrou, un projet qui vient de loin

Retour sur la campagne présidentielle de 2007

Résumé des positions et votes de François Bayrou, député et président de l'UDF¹

Positions de Bayrou en matière sociale

- contre toute hausse du SMIC
- retraites : pour l'allongement de la durée de cotisations à 42 annuités (a voté pour la réforme Fillon de 2003) et pour la suppression des régimes spéciaux réalisée depuis par Sarkozy
- pour le contrat de travail unique et la rupture par consentement mutuel prônés par le Medef et réalisée depuis par Sarkozy. S'est aussi prononcé pour le maintien du CNE dans la campagne présidentielle.
- contre la réduction du temps de travail (a voté pour les principales lois de démantèlement des 35h)
- a voté l'abrogation de la loi Jospin de modernisation sociale qui permettait de limiter les licenciements (avec notamment un droit d'opposition des comités d'entreprise en cas de licenciements)

Positions de Bayrou à propos du partage des richesses :

- Pour la baisse de l'ISF (interview aux Echos du 6 novembre 2006, en préparation de la campagne présidentielle de 2007)
- Pour la réduction des droits de successions comme Sarkozy

Positions de Bayrou pour la libéralisation des services publics :

- Pour la libéralisation postale : a voté pour la loi Raffarin de 2004 qui ouvre le courrier de plus de 50 g à la concurrence et commence donc à démanteler le service public postal
- Pour la libéralisation électrique et gazière : a voté pour la loi de 2004 sur l'ouverture à la concurrence de l'électricité et du gaz, qui a finalement débouché sur la privatisation de GDF

Position de Bayrou pour l'intervention française en Afghanistan :

- le 22 septembre 2008 à l'Assemblée nationale Bayrou a voté en faveur de la poursuite de l'opération militaire française en Afghanistan (comprenant le renfort de 1 000 hommes décidé par Sarkozy), alors que la gauche votait contre.

¹ Juridiquement, autant que politiquement, le Modem a pris la suite de l'UDF, dont le Congrès du 30 novembre 2007 a décidé de déléguer aux instances du Modem la responsabilité des instances du Parti. Le siège de l'UDF est devenu le siège du Modem.

Bayrou et les services publics

Avec la droite pour libéraliser les services publics

Après avoir avalisé sans aucune réserve l'adoption au niveau européen des directives successives de libéralisation, l'UDF présidée par François Bayrou a soutenu de 2002 à 2007 les différentes mesures de transposition présentées par l'UMP, alors que celles-ci, d'inspiration purement libérales, allaient bien au-delà de ce qu'exigeaient les directives.

Avec la droite, Bayrou et son parti ont ainsi soutenu l'accélération du processus d'ouverture à la concurrence de secteurs aussi stratégiques que celui de l'énergie, des télécommunications et des services postaux. Ce n'est que quand l'échéance présidentielle approchait que Bayrou a mis en scène son opposition avec l'UMP, en votant contre le projet de loi relatif au secteur de l'énergie, qui prévoyait notamment la privatisation de Gaz de France et la fusion Suez/Gaz de France. Bayrou et son parti avaient pourtant voté tous les textes qui préparaient cette privatisation et notamment l'ouverture totale du secteur à la concurrence. Ces revirements de dernière minute témoignent d'une posture purement électoraliste.

Bayrou a voté pour la casse du service public postal

Le 3 mai 2005 à l'Assemblée nationale, François Bayrou a voté pour la loi Raffarin de régulation des activités postales (loi du 20 mai 2005).

Sous couvert de transposition de la directive européenne de libéralisation, cette loi anticipait l'ouverture totale à la concurrence pour 2009 et entamait le processus de démantèlement de la Poste, en créant la Banque postale. Ces choix se traduisent par un net recul du service public de la Poste et par une remise en cause de la présence postale sur l'ensemble de notre territoire. Ce texte a accéléré le désengagement de la Poste de ses missions de service public sur fond de primauté des normes de rentabilité. Avec cette transposition, l'UMP soutenue par Bayrou n'a pas utilisé toutes les possibilités qu'offraient les directives pour préserver le service public postal local. Il était tout à fait possible de transposer *a minima* la directive et de préserver, autant que faire se pouvait, nos services publics postaux. Le choix a clairement été fait d'accroître la concurrence (favoriser l'entrée de

nouveaux acteurs, concurrents de la Poste) au détriment du développement du service public postal. Le texte de transposition organise en réalité le démantèlement des services publics postaux et programme au final la fermeture de nombreux guichets accessibles au public. En posant les bases d'une privatisation possible, il va bien au-delà des exigences fixées par les directives.

Non seulement Bayrou et son parti n'ont émis aucune réserve sur cette loi mais ils ont même applaudi à son vote. Voici ce qu'en disait au nom du parti de Bayrou le député Jean Dionis du Séjour, le jour du vote de la loi le 3 mai 2005 : *«il était urgent de procéder à une réorganisation et à une modernisation de la Poste comme nous y invitait une directive européenne à laquelle nous souscrivons pleinement. Cette loi de modernisation était indispensable et l'ouverture à la concurrence permettra d'offrir à nos concitoyens des services de qualité»*

Bayrou a soutenu la libéralisation de l'énergie et l'ouverture du capital d'EDF/GDF

Le parti présidé par François Bayrou a **soutenu en 2002 la loi sur les marchés du gaz et de l'électricité** (loi du 3 janvier 2003) qui rompt avec la loi sur l'électricité de 2000 et accélère la libéralisation du secteur. Pire, le parti de Bayrou a même fait de la surenchère en proposant dans le débat d'aller plus loin dans la libéralisation. Ainsi, le 17 décembre 2002 à l'Assemblée nationale, voici comment le député Jean Dionis du Séjour a présenté l'explication de vote officielle de l'UDF,

présidée par Bayrou : *«Nous avons participé aux travaux avec l'approche originale de l'Union*

Le parti de Bayrou a même fait de la surenchère en proposant dans le débat d'aller plus loin dans la libéralisation.

*pour la démocratie française. Fidèles à nos convictions libérales, sociales et européennes, nous n'opposons pas concurrence d'une part, et service public d'autre part, bien au contraire. Nous défendons une approche ambitieuse qui promeuve les deux. Et, madame la ministre, telle est bien l'économie générale de votre texte. C'est pourquoi **le groupe UDF et apparentés le soutiendra même si nous le trouvons trop timide sur le droit à la concurrence** et le service public. (...). Comme il s'agit*

d'une première étape significative dans un domaine compliqué et sensible, nous ne vous «mégotons» pas notre soutien. C'est pourquoi le groupe UDF et apparentés votera sans aucune ambiguïté pour.»

En 2004, François Bayrou et son parti poursuivent sur la même lancée libérale, en soutenant la loi du 9 août 2004 sur l'électricité et le gaz présentée par le ministre de l'économie Nicolas Sarkozy.

Non seulement cette loi accélère encore l'ouverture à la concurrence de l'énergie mais elle transforme EDF et GDF en sociétés anonymes et autorise l'ouverture de leur capital au privé à hauteur de 30%. Voici l'explication de vote sans ambiguïté du parti de François Bayrou : *«L'UDF, en tant que membre et partenaire de la majorité, entend assumer avec le gouvernement un choix que nous avons tous, UMP et UDF confondues, affiché dans nos campagnes présidentielles et législatives, à savoir l'ouverture du capital d'EDF et de Gaz de France.»* (Jean Dionis du Séjour, député UDF, Assemblée nationale, 15 juin 2004). **François Bayrou vote donc pour ce texte le 29 juin 2004 à l'Assemblée nationale.**

Ce soutien montre l'hypocrisie de son refus en 2006 de la privatisation de GDF alors que celle-ci n'était que la suite logique de ces premières lois de libéralisation.

Bayrou pour la privatisation d'Air France et des aéroports

Le 18 mars 2003 à l'Assemblée nationale, Bayrou a également voté pour la loi de privatisation d'Air France, qui réduisait également les obligations de service public d'Air France et organisait la disparition du statut des salariés d'Air France au profit de d'un statut de droit commun. Le 15 mars 2005 à

l'Assemblée, il a aussi voté pour la loi organisant la privatisation rampante des aéroports, en modifiant notamment le statut d'aéroport de Paris. (loi du 20 avril 2005).

Bayrou a également voté pour la loi de privatisation d'Air France

Bayrou et les lois sécuritaires

De 2002 à 2007, **l'UDF présidée par François Bayrou ne s'est opposée à aucune des lois sécuritaires présentées par les gouvernements Raffarin et Villepin, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur.**

Au mieux Bayrou et l'UDF se sont abstenus sur certains textes et au pire ils ont voté pour. Pas de quoi faire de Bayrou un grand défenseur des libertés publiques comme il le prétend depuis. Surtout quand on sait que les attaques sarkozystes contre les libertés ne datent pas de 2007 mais remontent à 2002.

Bayrou a par exemple voté pour les grandes lois sécuritaires :

- **la LOI du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, dite loi Sarkozy 2.** C'est une des lois les plus sécuritaires qu'ait initiée Sarkozy. Elle crée plusieurs nouvelles incriminations et durcit les peines contre toute une partie de la population jugée «dangereuse» : prostituées (création du délit de raccolage passif), mendiants et SDF (délict de mendicité agressive), jeunes et manifestants (délict de rassemblement menaçant dans les halls d'immeubles), les gens du voyage (nouveau délict d'installation illicite) ou encore les squatteurs (nouveau délict de violation de la propriété contre les squatteurs). Le texte donne aussi de nouveaux pouvoirs exorbitants à la police en matière de fichiers et de contrôle, notamment de fouille des véhicules. Il étend les possibilités de garde à vue des mineurs et permet de suspendre les allocations familiales aux familles d'enfants condamnés. **François Bayrou a voté pour le 28 janvier 2003 à l'Assemblée nationale,** après que Jean-Christophe Lagarde a jugé au nom du groupe UDF qu'il s'agissait d'un «projet de loi équilibré pragmatique et réactif».
- **la LOI du 18 novembre 2005 prorogeant l'état d'urgence.** Dans les deux assemblées, les groupes du parti présidé par Bayrou ont accepté la prolongation de l'état d'urgence sans conditions. **Bayrou lui-même a voté pour le 15 novembre 2005 à l'Assemblée nationale.** Alors que cette prorogation de 3 mois était tout à fait inutile

puisqu'il s'agissait de faits relevant du droit commun et non d'un droit exceptionnel. Sans oublier bien sûr que cette flambée de violence avait été fortement déclenchée par les propos insultants et dégradants du Ministre de l'Intérieur.

- **La LOI du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers.** Là aussi **tous les parlementaires de l'UDF ont voté pour, dont Bayrou le 29 novembre 2005 à l'Assemblée nationale.** Ce étend encore les possibilités de recours aux fichiers et établit surtout un amalgame odieux entre immigration et terrorisme en mêlant dans la même loi des mesures anti-terroristes et des restrictions concernant la circulation des étrangers.

Bayrou ne s'est pas non plus opposé à la **LOI du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration** (il s'est abstenu à l'Assemblée le 17 mai 2006). Ce texte prévoit pourtant la restriction du regroupement familial, des mariages mixtes et complique l'obtention des cartes de séjour temporaires.

Il ne s'est pas non plus opposé à la **LOI Sarkozy du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance** (Bayrou s'abstient le 5 décembre 2006 à l'Assemblée), alors que cette loi rompt tout équilibre entre répression et prévention en remettant en cause les principes de la justice des mineurs.

Un discours et des votes contradictoires sur la sécurité Contradictions sur le rôle de l'Etat et la politique de la ville

En 2007, le candidat François Bayrou prône le retour volontaire de l'Etat au cœur des quartiers en difficulté, en y installant des sous-préfets recrutés localement. *«Je veux un sous-préfet qui représente l'Etat dans chacun de ces quartiers (...) avec obligation de résidence»* (discours du 7 février 2007 à Bordeaux).

Mais le député Bayrou et les députés centristes avec lui, ont soutenu, tout au long de la législature, un gouvernement qui a organisé son désengagement et asséché les subventions aux associations actives sur le terrain. En effet, depuis 2002, on observe une diminution constante des crédits du **fonds d'intervention pour la ville** (FIV) dans les budgets de

l'Etat votés par Bayrou. Ces crédits sont essentiellement consacrés au financement des actions menées dans le cadre des **contrats de ville** : ils sont

passés de 179,9 millions d'euros en 2002 à 109,1 millions d'euros en 2005, soit une diminution de près de 40 %.

Bayrou a voté les budgets de droite qui ont démantelé la politique de la ville.

Contradictions sur les banlieues

L'insécurité dans les quartiers qu'on nous montre en flammes à la télévision est, pour François Bayrou, le révélateur d'une menace d'implosion de toute la société française. Il a estimé sur la chaîne Itélé, le 4 décembre 2006, que la réalité de la violence de la société n'a pas changé malgré les promesses faites en 2002 : *«il y a une distance entre la réalité et les annonces mirobolantes»*.

Il a même considéré que le gouvernement était en train de renforcer la violence en mettant en scène les conflits. Dans Libération du 26 octobre 2006, il a jugé : *«on a essayé de nous faire croire que les émeutes urbaines étaient organisées, coordonnées. Les gouvernements croient toujours au complot. On sait que c'est faux, que, au contraire, il s'agit d'explosions erratiques, d'une propagation virale de la violence, d'une concurrence entre cités.»*

Mais si le candidat Bayrou dénonce le manque de «bienveillance» de l'Etat à l'égard des banlieues, le député Bayrou, lui, a voté, fin 2005, la prolongation de l'état d'urgence décrété pendant les émeutes des banlieues alors que celles-ci avaient cessé.

Contradictions sur le retour de la police de proximité...

Selon le candidat Bayrou, il convient de réimplanter l'Etat au cœur de ces quartiers, pour y incarner la sécurité et le service public. Au cours d'une conférence de presse organisée à l'occasion de son déplacement à Evreux, le 12 mars 2007, il a plaidé pour une police de proximité : *«Il faut que l'Etat se remette à faire son travail»*. Mais ni Bayrou, ni les députés de son parti ne se sont pas opposés à l'abandon de fait de la police de proximité mise en place sous le gouvernement Jospin. **On peut s'étonner qu'après avoir accepté qu'elle soit**

cassée pendant cinq ans, aujourd'hui, François Bayrou réalise qu'il faut la rétablir.

Contradiction sur le rôle du maire en matière de sécurité

En 2007 François Bayrou proposait que le maire ou le président de l'intercommunalité aient autorité sur la police de proximité. Cela entraînerait une municipalisation accrue de la police qui ne résoudrait rien. Au contraire, il risque de créer davantage la pagaille en plaçant le maire directement dans la chaîne répressive, ce qui va accroître la confusion des genres et lui retirer son rôle de médiateur à l'égard de ses administrés. Cette proposition est susceptible d'aggraver les inégalités entre les communes. Surtout, elle serait sans efficacité face à des phénomènes de violences caractérisées par une plus grande mobilité de leurs auteurs qui ignorent évidemment les frontières administratives.

Contradiction sur la politique d'immigration

En 2007, le candidat François Bayrou a critiqué la proposition de Nicolas Sarkozy de créer un ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Il a déclaré le 7 février 2007, à Bordeaux : *«Je veux vous confier quelque chose, du fond de mon coeur : je ne crois pas que le problème de l'immigration se réglera par la répression. Par la police. Par les douanes. Par les chiens policiers.»* Au nom de l'humanisme, il a dénoncé l'expulsion d'enfants scolarisés. Pourtant comme on l'a montré il a voté ou ne s'est pas opposé sur les pires mesures sécuritaires décidées par Sarkozy, notamment contre les étrangers.

il a voté ou ne s'est pas opposé sur les pires mesures sécuritaires décidées par Sarkozy, notamment contre les étrangers.

Bayrou contre le droit du sol outre-mer

Bayrou s'est aussi prononcé comme certains élus de l'UMP (Estrosi) et comme le FN pour la fin du droit du sol dans certains départements d'outre mer. Notamment à Mayotte et en Guyane, avec des arguments mensongers qui flattent le racisme : *«je suis favorable à ce que la nationalité française ne soit plus automatique, dès l'instant qu'en Guyane ou à Mayotte, on est venu seulement pour accoucher sur le territoire national»* (Bayrou le 25 août 2006 lors de sa visite à Mayotte et à la Réunion).

Bayrou et la réforme des retraites

Le supporter zélé de la réforme Fillon

En 2003, Bayrou juge nécessaire et courageuse la réforme des retraites qui porte notamment à terme à 42 ans la durée de cotisations nécessaire pour avoir une retraite à taux plein. **Bayrou vote pour la loi Fillon le 24 juillet 2003 à l'Assemblée nationale.**

Bayrou a voté pour la loi Fillon sur les retraites.

Refusant de voter la motion de censure présentée par les socialistes à cette occasion, il **regrette même que cette réforme n'aille pas plus loin encore en terme de flexibilité : «Nous avons soutenu la réforme des retraites. Elle n'est pas exactement celle que nous souhaitions. Nous l'aurions voulue universelle, c'est-à-dire englobant aussi les régimes qu'on appelle "spéciaux", et nous l'aurions aimée plus souple, ouvrant la voie à une retraite à la carte, par points»** (Bayrou, 3 juillet 2003 à l'Assemblée nationale) Critiquant la méthode du gouvernement, le **président de l'UDF déclare aussi qu'il aurait préféré la voie référendaire** : *«faute d'avoir recherché cet appui populaire, on a fait une réforme à moitié»*. Mais embarrassé, il ajoute que **l'exécutif ne doit pas reculer devant la forte mobilisation sociale** suscitée par la loi Fillon: *«ça n'est pas passé en force que de discuter un texte et de le voter au Parlement»* (Le grand Jury RTL/Le Monde/LCI, 25 mai 2003). Au final, lors des débats, **les députés et sénateurs UDF ne tarissent pas d'éloges sur la réforme et votent à l'unanimité en faveur du texte.** Ils refusent également de voter la motion de censure défendue par les socialistes.

Dans les pas de Sarkozy pour enterrer la retraite à 60 ans

Sur le fond, Bayrou ne remet donc absolument pas en cause la réforme Fillon, qui a pourtant fait les preuves de son inefficacité (le déficit cumulé de la branche vieillesse s'est creusé autant qu'avant). Il prône un **«système de retraite à la carte»**, moins solidaire et se situe dans la **logique libérale de Sarkozy, qui veut faire travailler le plus longtemps possible après 60 ans**, sans garantie sur le niveau de pension. Compte tenu de la difficulté du marché de l'emploi des seniors et de la liberté de choix plus que relative dont disposent les salariés quant à leur âge de départ en retraite, cette idée est, au mieux, une illusion, au pire, un mensonge.

Bayrou et le référendum sur les retraites

Bayrou a un rapport changeant au référendum.

En 1995, Chirac avait étendu le champ du référendum pour saisir les Français d'une réforme de l'éducation nationale, mais Bayrou (ministre de l'Education depuis 1993 et reconduit dans ses fonctions malgré son soutien à Balladur) s'était ensuite farouchement **opposé au projet de référendum sur l'éducation** défendu par le RPR («on ne peut pas traiter par référendum les questions les plus complexes de la société française», rapporté par Le Monde, 30 janvier 1993. **«Un référendum est**

il prône une «refonte universelle» des régimes, passant par la suppression pure et simple des régimes spéciaux et l'instauration d'un système de retraites par points.

forcément passionnel. Cela coupe le pays en deux. Je ne crois pas que l'école ait besoin d'affrontements brutalement antagonistes», interview au Monde, 5 février 1994).

En 2007, le candidat Bayrou n'a pas craint de proposer une remise à plat du système de retraites, à soumettre

aux Français... par référendum ! Favorable à «l'allongement libre» de la durée de cotisation au-delà de 55 ans et à des «systèmes mixtes» activité/retraite, il prône une «refonte universelle» des régimes, passant par la suppression pure et simple des régimes spéciaux et l'instauration d'un système de retraites par points, dans lequel chacun serait censé pouvoir définir le montant de sa pension et l'âge de son départ.

Bayrou, l'emploi et les salaires

Comme Sarkozy, Bayrou refuse d'augmenter le SMIC

En 2007, le programme présidentiel de François BAYROU ne prévoit **aucune augmentation du SMIC**. Lors de sa conférence de presse sur la politique économique et sociale, il a d'ailleurs confirmé qu'il préférerait «alléger les charges pour que les salaires augmentent, plutôt que prendre la décision brutale d'augmenter le smic» (conférence de presse du 23 février 2007, d'après Reuters). Pourtant, dans la mesure où elles profitent surtout aux entreprises, les baisses de charges ne contribuent pas souvent à l'augmentation des salaires ...

Comme Sarkozy, Bayrou propose de «travailler plus pour gagner plus»

- Bayrou renvoie les salariés au *«jeu libre des heures supplémentaires pour gagner plus»* (programme sur son site de campagne 2007), une démarche quasi identique à la *«liberté de travailler plus pour gagner plus»* vantée par Sarkozy. Pour *«permettre aux salariés qui le souhaitent d'améliorer leur revenu»*,

Bayrou renvoie les salariés au «jeu libre des heures supplémentaires pour gagner plus»

- Bayrou propose de **«majorer leur paiement de 35 % entre 35 et 39 heures»** (programme sur son site de campagne 2007). Et il en compense le coût pour l'entreprise par une nouvelle baisse équivalente de charges ! La mesure ne serait toutefois que de très faible portée. Elle ne concernerait que les 4 premières heures au-delà de 35h. Or, celles-ci sont **déjà majorées aujourd'hui de 25 %**. **Le gain final sur la fiche de paie aurait donc été ridicule, de l'ordre de 85 centimes par heure sup au SMIC, soit un gain mensuel maximum de 14 euros !** Pas de quoi relancer le pouvoir d'achat !
- Cette majoration Bayrou de 35 % aurait aussi un **effet pervers pour les salariés qui veulent et peuvent faire plus de 4 heures sup**. Ils verraient alors leur majoration de paiement retomber à 25 % entre 39 et 43 heures. **Ils gagneraient alors moins en travaillant plus**, soit exactement le contraire de ce que prétend faire Bayrou.

-
- La rhétorique de la «*liberté de travailler plus*» chère à Bayrou et Sarkozy se heurte aussi à la réalité du fonctionnement des entreprises, dans lesquelles ce ne sont pas les salariés qui choisissent de faire des heures sup. 1,3 million d'entre eux sont même forcés de travailler moins qu'ils ne le voudraient à temps partiel, ce dont Bayrou ne parle jamais pour ne pas froisser le MEDEF.

Comme Sarkozy, Bayrou veut un contrat de travail unique qui permet de licencier plus facilement

Autre point d'entente avec l'UMP, la simplification drastique du code du travail au détriment des salariés. Mesure phare : la **création d'un contrat de travail unique** que Bayrou appelait en 2007 «*CDI universel à droits progressifs*». Derrière la formule anodine, le modèle de ce contrat unique que défend aussi Sarkozy c'est le **CNE (avec sa période de 2 ans sans aucun droit), que Bayrou s'est d'ailleurs engagé à «ne pas abroger»** (le 15 février 2007 sur France 2) avant la fin de son expérimentation pendant 2 ans.

Comme Sarkozy, il se cale sur la **ligne défendue par le MEDEF qui réclame depuis le départ un contrat de travail unique plus souple**, notamment en matière de licenciement. Dans la **loi de cohésion sociale (2005), Bayrou a d'ailleurs voté avec les parlementaires UDF la suppression des protections contre les licenciements qu'avait prévue le gouvernement Jospin** : fin de l'obligation de négocier la RTT avant tout licenciement, fin du droit d'opposition suspensif du comité d'entreprise en cas de fortes menaces sur l'emploi. Et dans la campagne de 2007, Bayrou ne cache pas sa volonté d'aller encore plus loin dans le sens demandé par le MEDEF en privilégiant la «*rupture de contrat par consentement mutuel*» (rapporté par les Echos du 13 mars 2007), ce qui affaiblirait considérablement les salariés face aux employeurs et réduiraient leurs droits à indemnisation en cas de perte d'emploi. Une mesure d'ailleurs appliquée depuis à l'initiative de Nicolas Sarkozy.

Comme Sarkozy, Bayrou combat la réduction du temps de travail

Comme on l'a mentionné, Bayrou et les parlementaires UDF ont soutenu depuis 2002 les diverses mesures de démantèlement des 35 heures, y

compris celles qui conduisaient à gagner moins quand on travaille plus. Dans ces lois, il a aussi validé la déconnection des baisses de charges patronales par rapport à la réduction du temps de travail, ce qui n'a pu que **ralentir les créations d'emplois permises par la RTT.**

Il continue dans la campagne sur cette ligne d'hostilité aux 35 heures, en affirmant par exemple dans son programme (sur son site de campagne) que «*les inconvénients des 35 heures sont évidents.*» Pourtant, il est avéré que les 35 heures ont permis de créer massivement des emplois (au moins 350 000 selon une étude de 2004 de la DARES au ministère de l'emploi).

Dans les PME, Bayrou promet le contraire de ce qu'il a voté depuis 2002

Concernant les petites entreprises (moins de 20 salariés), Bayrou s'insurgeait en 2007 que la majoration des heures sup au-delà de 35h ne soit que de 10 % et pas de 25 % comme dans les entreprises de plus de 20 salariés : «*Il est injuste et scandaleux pour nous que l'heure supplémentaire dans une petite entreprise rapporte moins au salarié que dans une entreprise de plus de vingt !*» (programme sur son site de campagne). Dans la campagne, il propose donc comme Sarkozy d'y remédier en alignant tout le monde sur la même majoration.

Problème : lui et son groupe ont voté pour le maintien de cette majoration à 10 % pour les entreprises de moins de 20, en approuvant les deux lois d'assouplissement des 35h : loi de janvier 2003 approuvée par Bayrou et tous les députés UDF et loi de janvier 2005 approuvée par tous les députés UDF présents au moment du vote, Bayrou étant alors absent en séance. Bayrou et l'UDF ont ainsi contribué à empêcher le passage la majoration de 10 % à 25 % dans les PME, ce que les lois Aubry du gouvernement Jospin avaient pourtant programmé pour le 31 décembre 2002.

Bayrou et le contrat de travail

Du côté du moins disant social

Si Sarkozy a pour credo économique «Travailler plus pour gagner plus», Bayrou ne se différencie guère. Sur la loi portant réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise, la sénatrice UDF Anne-Marie PAYET déclare que ce texte est une réponse à **«l'attente légitime des Français pour exercer leur choix entre repos et rémunération»**, comme si dans l'entreprise le salarié pouvait effectivement choisir.

Libéral s'il en est, **BAYROU déclare le 21 février 2006 à l'Assemblée nationale «nous proposons d'aider l'entreprise, de la libérer, et non de la lier encore plus, de la contrôler encore plus, de la taxer encore plus, de lui promettre encore plus de punition et de répression»**. Parlant du projet socialiste sur les entreprises, il précise *«c'est exactement l'inverse que nous préconisons»*.

Ainsi et de manière emblématique, **l'UDF présidée par Bayrou a même présenté au Sénat un amendement autorisant le travail des mineurs dès 13 ans**, dans le cadre de la loi «Égalité des chances».

Bayrou s'oppose certes au Contrat Première Embauche (CPE) pour les jeunes, mais déclare au Progrès de Lyon, le 28 janvier 2006 : *«Si l'on avait dit : on va proposer un contrat durable avec six mois à l'essai, j'aurais été d'accord. Mais deux ans et renouvelable !»*.

Bayrou favorable au maintien du CNE

Courtisant les PME dans la campagne présidentielle, **Bayrou veut maintenir le CNE** (Contrat Nouvelle Embauche, abrogé depuis, suite à sa condamnation par l'OIT). Il déclare le jeudi 15 mars 2007 : *«Je n'ai jamais dit que j'allais supprimer le CNE»*. Il s'en tient donc à l'évaluation légale prévue au bout des deux ans d'expérimentation. Le 15 mars devant la CGPME, il ose déclarer que le CNE *«n'a pas les mêmes inconvénients»* que le CPE car ce dernier *«était concentré sur les plus jeunes»*. Dans son livre *Projet d'espoir*, il affirme que *«la hantise de ne pouvoir mettre un terme au contrat de travail est un frein puissant à la création d'emploi»*. Le MEDEF ne dit pas autre chose. Pour preuve, après la crise du CPE, Laurence Parisot se déclarait convaincue, d'après le Figaro, de la *«nécessité de réduire les risques de contentieux pour favoriser l'embauche»*. Dès lors, souhaitant simplifier le droit du travail, **Bayrou**

prône la création d'un CDI universel à droits progressifs «avec une période d'essai suffisante pour permettre

«Je n'ai jamais dit que j'allais supprimer le CNE»

de la souplesse en conservant de la sécurité» (interview à l'Usine nouvelle, 15 mars 2007). Il se caractérise par «**une période d'essai raisonnable et clairement délimitée, par exemple de 6 mois**» (intervention à l'Assemblée nationale le 21-02-06), **ce qui porterait la durée potentielle de la période d'essai à 1 an compte tenu de son caractère renouvelable**. Ce contrat s'apparente donc au dangereux «contrat de travail unique» défendu en 2007 par Sarkozy et présenté par ce dernier comme moins contraignant.

Bayrou pour la rupture à l'amiable du contrat de travail

Enfin Bayrou s'est déclaré **favorable au principe de la «rupture par consentement mutuel»** du contrat de travail. Ceci fait écho au concept de «séparabilité à l'amiable», développé à plusieurs reprises par Laurence Parisot, et repris à son compte par Sarkozy lors de son meeting du 6 mars 2007 à Corneilles-en-Parisis. Cette mesure a finalement été adoptée en 2008 à l'initiative du ministre du travail Xavier Bertrand et a reçu le soutien des parlementaires du Modem dans les deux assemblées. Cette mesure met **tout salarié à la merci de son employeur**. En effet, la réalité démontre que la relation employeur-employé est un rapport de subordination. Elle est même définie comme telle par le code du travail. On ne saurait donc l'assimiler à la situation des époux souhaitant divorcer d'un commun accord. Dès lors, cette disposition ne peut reposer que sur **l'objectif de faciliter les voies de licenciement en remplaçant progressivement le droit du licenciement** (jusqu'à équilibré avec un droit à indemnités et un droit de recours) **par une rupture brutale et expresse du contrat de travail**, sans possibilité de contestation devant le juge, sans possibilité de réintégration ni dommages intérêts.

Bayrou et le logement

Face à la crise du logement, Bayrou ne fait pas mieux que l'UMP

Les deux années précédentes la présidentielle de 2007 ont été marquées par la discussion et l'adoption de deux textes consacrés au logement, tous deux portés par Jean-Louis Borloo, ancien élu UDF ayant rallié l'UMP :

- La loi **Engagement national pour le logement** du 13 juillet 2006 a été approuvée par les groupes UDF des deux assemblées, dont **François Bayrou qui s'est prononcé pour le 31 janvier 2006 à l'Assemblée nationale**. Or, cette loi :
 - **fragilise l'application de l'exigence de 20 % au moins de logements sociaux** dans chaque commune (obligation issue de l'article 55 de la loi SRU de la gauche)
 - ne crée que des outils facultatifs de régulation du marché foncier et immobilier alors qu'il faut les rendre obligatoires pour qu'ils soient efficaces
 - institue de **nouveaux cadeaux fiscaux pour les ménages les plus aisés** (amortissement fiscal dit «Borloo» sans aucune contrepartie sociale, extension de la TVA à 5.5% pour les travaux et l'accession à la propriété dans une bande de 500 mètres autour des quartiers conventionnés avec l'ANRU... si bien que la totalité de certaines communes, y compris les quartiers les plus huppés, en bénéficie : Rueil-Malmaison, Aix-les-Bains par exemple)
- La loi sur le Droit au logement opposable du 5 mars 2007. Là aussi les groupes de l'UDF présidée par Bayrou votent pour dans les deux assemblées. Or, cette loi :
 - n'apporte strictement aucun moyen supplémentaire
 - suscite des attentes immenses auxquelles elle est incapable de répondre : la loi prévoit de ne mobiliser que le parc Hlm et dans le parc Hlm seulement le contingent préfectoral soit un quart des attributions annuelles. La loi ne prévoit rien pour les demandeurs dans leur bon droit à qui on ne peut pas proposer de logement, faute de disponibilité
 - concentre les relogements des personnes en difficulté dans les

territoires ayant réalisé des logements sociaux et dédouane les communes sans Hlm de tout effort de solidarité.

La responsabilité de l'UDF et de Bayrou dans le calamiteux «amortissement De Robien»

C'est un ministre UDF du gouvernement Raffarin qui est à l'origine de l'un des plus importants gaspillages d'argent public de ces dernières années en matière de logement : Gilles de Robien et l'amortissement fiscal qui porte son nom. **L'amortissement «Robien» est un énorme cadeau fiscal fait aux investisseurs, sans aucune contrepartie sociale** (pas d'encadrement du loyer ni de plafonds de ressources pour les locataires) :

- un coût faramineux : 400 millions d'euros en 2006
- **de l'argent public dévoyé** : l'Etat subventionne chaque logement «Robien» près du double de ce qu'il consacre à un logement social (de 33 000 à 41 500€ versus 20 300€)
- **une mesure destinée aux investisseurs**, ces Français suffisamment aisés pour être multipropriétaires, c'est-à-dire pour acheter un logement – produit fiscal, en plus du logement qu'ils occupent
- **une mesure inflationniste** : promoteurs, constructeurs, ministère de l'Equipement... tous reconnaissent aujourd'hui que le «Robien» a considérablement accéléré l'inflation des prix de l'immobilier. Ce produit financier est en effet conçu de telle sorte que l'avantage fiscal est d'autant plus important que le loyer est élevé !
- **une mesure inadaptée** : alors qu'il manque environ un million de logements sociaux en France, l'amortissement «Robien» est à l'origine de la réalisation d'un parc de logements chers totalement inadapté à la demande. Dans certaines régions où ils ont été réalisés par simple effet d'aubaine lié au prix du foncier, les loyers sont même au-dessus des loyers de marché et les immeubles, quasi-vides.

L'UDF et son président François Bayrou ont soutenu et voté la mesure «Robien». Bayrou ne propose pas de la supprimer.

L'UDF et son président François Bayrou ont soutenu et voté cette mesure. Bayrou ne propose pas de la supprimer.

Bayrou et les finances publiques

Bayrou et la dette : une conversion tardive à la rigueur ?

1) **«Nous avons laissé s'accumuler sur la tête de nos enfants une dette telle qu'il est honteux de leur en laisser la charge»**, discours d'Orléans de Bayrou le 25 janvier 2007.

François Bayrou prétend vouloir **«Faire la guerre aux déficits et à la dette»** (les Echos, le 6 novembre 2006).

• Pourtant, **il a soutenu pendant plusieurs années les orientations de politique économique** fixées par l'UMP qui ont contribué à creuser la dette. Comme l'ensemble du groupe centriste à l'Assemblée et au Sénat, il a voté les budgets pour 2003, 2004 et 2005... **Or, à l'instar de ce qui s'est produit sous Balladur entre 1993 et 1997, c'est sur cette période que la dette publique de la France connaît une augmentation fulgurante. La dette progresse alors en effet de plus de 8 points en trois ans !** Elle passe de 58.2% du PIB en 2002 à 66.6% du PIB en 2005... C'est également sur cette période que les déficits publics dérapent violemment : entre 2002 et 2003 ils augmentent d'un point, passant de - 3,2% à -4,2 % du PIB.

2) **«je m'engage à faire inscrire dans la Constitution de la France l'interdiction pour tout gouvernement présent et à venir de présenter un budget en déficit de fonctionnement»**. (Discours d'Orléans de Bayrou le 25 janvier 2007).

• **Encore faudrait-il pouvoir définir clairement ce que l'on entend par «dépenses de fonctionnement»**, puisqu'à la différence notable du budget des collectivités, le budget de l'Etat n'est pas constitué en section de fonctionnement et d'investissement. **La séparation comptable au sein du budget de l'Etat entre dépenses de personnels, de fonctionnement, d'intervention et d'investissement ne permet pas de dresser une frontière pertinente, entre «les dépenses qui préparent l'avenir» et les dépenses courantes.**

• **Surtout, cela revient à nier le rôle de l'Etat dans l'économie, en interdisant toute politique à contre cycle en cas de difficulté économique** : En cas de récession économique marquée, une règle d'équilibre de fonctionnement obligerait à comprimer les dépenses de fonctionnement de manière très significative dans les périodes de très mauvaise conjoncture, ou encore à augmenter fortement les

prélèvements... ce qui alimenterait le marasme, plutôt que de contribuer à le réduire.

Bayrou **veut imposer à l'Etat une règle qui s'applique aujourd'hui aux collectivités locales** : celles-ci ne peuvent s'endetter que pour investir. Leurs charges courantes (dépenses de personnels et d'équipement) ne peuvent pas être financées par l'emprunt. Mais il faut rappeler que les collectivités sont très dépendantes des concours financiers de l'Etat (un tiers de leurs ressources), qui contribuent notamment à leur fonctionnement. Alors que le budget de l'Etat s'auto alimente. Quel serait l'équivalent de cette ressource pour le budget de l'Etat ? La comparaison avec l'organisation des budgets locaux est donc très artificielle

Bayrou et la fiscalité, c'est bonnet blanc et blanc bonnet avec Sarkozy

1) ***«Il faut avoir le courage de dire que l'impôt sur la fortune tel qu'il est conçu a fait beaucoup de dégâts. Quand on organise la fuite des plus riches, il ne faut pas s'étonner que la pauvreté progresse !»*** (Bayrou dans Les échos, le 6 novembre 2006).

Dans une interview à la Tribune du 8 mars 2007, Bayrou a réaffirmé son souhait de

«L'impôt sur la fortune a fait beaucoup de dégâts.»

transformer l'ISF en impôt sur le patrimoine avec un taux unique de un pour 1000 appliqué à partir de 750 000 euros.

• Sa proposition de réforme supprimerait le caractère progressif de l'ISF, et réduirait fortement son rendement, au profit des plus grosses fortunes : Exemple : Un patrimoine de 15,8 M€ est imposable à l'ISF à hauteur de 211 000€ aujourd'hui. Avec cette réforme, son imposition baisserait plus de 50 000 euros soit une réduction de près de 25%...

2) ***«Je considère en effet que le salarié qui a payé les charges sur 35 heures, durée légale du travail, a assumé l'essentiel de sa part de la solidarité nationale*** (discours de Bayrou lors du colloque de l'UDF des 7 & 8 novembre 2006 sur la nouvelle économie)

Comme Sarkozy, Bayrou mise tout sur la baisse des cotisations patronales et en fait son seul axe en matière de politique de l'emploi. Il propose dans la campagne présidentielle de :

- Supprimer les cotisations patronales sur les heures supplémentaires : «*Si l'heure normale rapporte 100, elle coûte à l'entreprise à peu près 200. Je propose que l'heure supplémentaire rapporte 135 au salarié, mais qu'elle coûte toujours 200 à l'entreprise*».
- **Supprimer purement et simplement les cotisations portant sur les deux premiers emplois créés**, jusqu'à 5000 euros de salaire net et sans aucune obligation en contrepartie.

Le coût de cette proposition est évalué à 8 mds€. C'est plus que le budget de la Justice aujourd'hui (6,3 mds€ en 2007)...

Travail et fiscalité : le programme commun libéral de Bayrou et Sarkozy en 2007

« Il y a une confrontation nette de projet de société entre Nicolas Sarkozy et moi. » François BAYROU au Nouvel Observateur, 15 mars 2007

Mais en réalité BAYROU et SARKOZY veulent la même chose :

- | | |
|--|---|
| • Sarkozy contre la hausse du SMIC | • Bayrou contre la hausse du SMIC |
| • Sarkozy pour la «liberté de travailler plus pour gagner plus grâce aux heures sup» | • Bayrou pour «améliorer son revenu par le libre jeu des heures sup» |
| • Sarkozy contre l'abrogation du CNE et pour un «contrat de travail unique» + flexible | • Bayrou contre l'abrogation du CNE et pour un «contrat de travail unique» + flexible |

Emploi/Salaires : Bayrou d'accord avec Sarkozy pour précariser

- | | |
|---|--|
| • Sarkozy pour réduire l'ISF | • Bayrou pour réduire l'ISF |
| • Sarkozy pour réduire les droits de succession | • Bayrou pour réduire les droits de succession |
| • Sarkozy envisage la hausse de la TVA | • Bayrou favorable à la hausse de la TVA |
| • Sarkozy pour de nouvelles baisses de cotisations patronales | • Bayrou pour de nouvelles baisses de cotisations patronales |
| • Sarkozy contre la taxation des superprofits | • Bayrou contre la taxation des superprofits |

² débat2007.fr : chiffrage réalisé par l'Institut de l'Entreprise

Bayrou et l'environnement

Sur les questions environnementales Bayrou se contente de banalités pendant sa campagne présidentielle de 2007.

Des propos creux et angéliques sur l'environnement, sans véritables moyens

- **Ses discours se contentent de dresser des constats** (dérèglements climatiques, biodiversité, disparition des ressources fossiles...) qui font désormais consensus. Il ne fait que fixer des objectifs (diminuer par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, réaliser des économies d'énergie, former la population...) **sans parler des moyens.**
- **Bayrou théorise que l'environnement dépasse les clivages politiques**, ce qui dédouane la droite de ses responsabilités et ménage le système capitaliste et productiviste : *«S'il y a un sujet sur lequel il faut dépasser ces clivages, qui avaient leur justification hier mais qui sont aujourd'hui complètement dépassés, c'est bien le sujet du climat et du développement durable.»* (conclusion du colloque de l'UDF «Développement durable : passer aux actes», 21 octobre 2006)
- **Bayrou n'a pas pris la mesure des enjeux environnementaux, et se montre très superficiel.** Un exemple parmi d'autres, à propos des agriculteurs et des agrocarburants dont Bayrou affirme sans rire que *«Leurs cultures piégeront le carbone de l'atmosphère.»* (site Internet de campagne 2007). Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont pourtant sans commune mesure avec les possibilités d'absorption des surfaces agricoles, sans parler du caractère très peu écologique des agro-carburants et des dangers qu'ils font courir pour la souveraineté alimentaire de l'humanité.

Une position très floue sur les OGM

Bayrou n'envisage pas de moratoire sur les expérimentations d'OGM en pleins champs. **Ce ne sont pas les possibles effets néfastes des OGM qui l'inquiètent mais les faibles surfaces encore consacrées en France aux cultures OGM** par rapport au reste du monde et notamment aux Etats-Unis : *«Les chiffres annoncés me stupéfient. En*

France, en raison des règles drastiques que nous avons adoptées, ce sont quelques centaines d'hectares qui sont consacrés à ces produits. Dans le monde, l'année prochaine, on approchera les 150 millions d'hectares ! Le rapport est de 1 à 30 000 ! Nous ne pouvons pas demeurer sans réagir, sans nous exprimer.» (François Bayrou, dans son livre *Projet d'espoir*, pages 132-133)

Tout en prétendant ne pas savoir si les OGM posent ou non problème, Bayrou regrette donc que la France n'en plante pas plus : exactement l'inverse de ce que recommanderait le principe de précaution. Une position qui correspond d'ailleurs exactement à celle des firmes semencières qui défendent les OGM.

D'ailleurs les **sénateurs de l'UDF présidée par Bayrou ne se sont pas opposés en mars 2006 à la loi sur les OGM préparée par le gouvernement Villepin** : leur vote s'est réparti entre abstention et vote pour, alors que ce texte propose une transposition très libérale des directives européennes sur les OGM, en prévoyant des garanties très insuffisantes. L'ensemble de la gauche (socialistes, verts et communistes) a à l'inverse voté contre ce texte.

Tout en prétendant ne pas savoir si les OGM posent ou non problème, Bayrou regrette donc que la France n'en plante pas plus : exactement l'inverse de ce que recommanderait le principe de précaution

Sur ce dossier la seule proposition claire de Bayrou dans la campagne de 2007 était la commande d'un rapport : «*Je demanderai à l'Académie des sciences de rendre à la nation un rapport sur les OGM. Je trouve désastreux le grand silence qui entoure ces recherches et ces productions.*» (*Projet d'espoir*, pp.132-133)

Bayrou et l'Europe

Quand Bayrou voulait faire revoter les Français sur le même texte en cas de «non»

Avant le 29 mai 2005, Bayrou n'a pas eu de mots assez durs pour dénoncer la tentation du vote Non. Le 23 mars 2005, devant les élèves de l'ESSEC, il expliquait qu' «après le non il y a la falaise». Dans une interview au Journal du Dimanche du 15 mai 2005, il expliquait également qu'en cas de vote non : *«soit tout s'arrête et il n'y a plus de Constitution européenne puisque l'unanimité est requise. Soit on nous demandera de **voter une seconde fois, dans quelques mois, mais sur le même texte**, comme cela avait été fait pour l'Irlande qui avait voté "non", puis revoté "oui" au traité de Nice»*. En mai 2005, Bayrou était donc prêt à faire revoter les Français sur le même texte.

Un revirement complet dans l'analyse du non du 29 mai 2005

Au soir du 29 mai 2005, François Bayrou explique que le non des Français ne s'explique pas en raison du texte de la constitution et que leur vote ne portait pas sur l'Europe mais sur la politique intérieure française : *«ce vote sanctionne d'abord et avant tout une gravissime crise française (...) cette crise de confiance sanctionne tout le gouvernement (...) La crise est devenue raz de marée, crise morale, crise économique, crise sociale.»* (Bayrou, déclaration au soir du 29 mai 2005 depuis le QG de campagne de l'UDF)

Pourtant, moins de deux ans plus tard, lors de son déplacement à Strasbourg le 12 février 2007, il explique exactement l'inverse. Voici comment l'agence Reuters et le site LeMonde.fr rapportent alors ses propos : *«Selon lui, le "non" français, le 29 mai 2005, ne s'explique pas par des raisons de politique intérieure, mais bien par le texte de la Constitution "absolument illisible pour tout citoyen normalement constitué".»* Il en rajoute dans son discours au palais des congrès de Strasbourg le 12 février : *«tout cela a été proprement, purement, simplement incompréhensible pour un citoyen même pour un citoyen de bonne volonté. [...] À cause de cela, les Français ont eu le sentiment, l'impression qu'il y avait un piège, qu'il y avait un loup, que s'il ne pouvait pas comprendre c'était qu'on ne voulait pas qu'ils comprennent»*.

Quand Bayrou défend l'eurolibéralisme

Les messages adressés depuis peu par Bayrou en direction des électeurs du Non tranchent avec son soutien constant depuis des années à la vision

«L'obsession antilibérale de la France est une impasse»

de l'Europe défendue par la droite et les libéraux. Dans une interview à la Tribune le 23 mai 2005, il défend même littéralement la notion d' «Europe libérale» :

«l'obsession antilibérale de la France est une impasse. Jamais dans le monde une société de liberté n'a été générée par une économie contrainte. Arrêtons le délire obsessionnel dans lequel se plongent beaucoup d'esprits contre une économie libre. [...] Cette mode d'hystérie contre l'Europe libérale est fascinante et désespérante.»

Il a aussi été un des principaux invités des congrès du Parti Populaire Européen, qui regroupe l'essentiel de la droite européenne, en 1997 et en 2002. De même pendant sa campagne pour le Oui à la Constitution, **Bayrou n'a pas caché ses convergences avec l'UMP et Sarkozy sur la question européenne. Au point d'ailleurs de faire un meeting commun avec le leader de l'UMP le 16 mai 2005 à Rouen.** Quelques mois plutôt, le 23 mars 2005, le premier ministre Raffarin était même intervenu devant le groupe UDF à l'Assemblée nationale pour que tous soient en phase dans leur campagne pour le Oui.

Le grand défenseur de l'austérité monétaire et de la banque centrale européenne

Alors que la politique de rigueur de la banque centrale européenne est dénoncée de toutes parts, Bayrou est quasiment le seul homme politique à continuer à défendre la politique ultralibérale de la banque centrale et son indépendance.

Le 23 février 2007, il affirme dans son discours de politique économique et sociale : **«Je ne partage pas les critiques et les affirmations négatives qui ont été faites autour de la BCE par Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy. [...] La banque centrale est indépendante et il est heureux qu'elle le soit.»** Et au lendemain d'un nouveau relèvement aberrant des taux par la BCE le 9 mars 2007, il est le seul candidat à la présidentielle à ne pas condamner cette hausse qui fait peser de graves risques à l'économie européenne et qui plombe nos exportations, dont celles d'Airbus.

Bayrou est en fait un véritable intégriste de l'orthodoxie monétaire libérale. Dans son grand discours sur l'Europe à Strasbourg le 12 février 2007, il affirme à propos du statut de la banque centrale indépendante que **«tout changement signifierait hausse des prix et hausse des taux. Nous en mourrions.»**

La complaisance de l'UDF à l'égard de la directive Bolkestein

Pendant la campagne référendaire sur la Constitution européenne, Bayrou n'a cessé d'affirmer que si la Constitution était adoptée, la directive Bolkestein serait empêchée : *«Si la Constitution est adoptée, le 'non' de la France, le 'non' de l'Allemagne, le 'non' de la Belgique qui sont tous tous opposés au projet de directive Bolkestein, suffisent à créer un veto qui empêchera une directive de cet ordre d'être adoptée»*. (Bayrou le 19 mars 2005).

Bayrou fait donc mine de partager la réprobation massive des Français pour la directive Bolkestein. Il n'a pourtant jamais dit clairement ce qu'il pensait de cette directive de dumping social. Ou plus exactement, s'est contenté d'appréciations très ambiguës comme le 23 mars 2005 où il explique : *«pour éviter Bolkestein il faut voter "oui"»*. **À supposer que cette directive soit mauvaise»**

Or, lors du vote final sur la directive Bolkestein le 15 novembre 2006 au Parlement européen, les députés de l'UDF présidée par Bayrou ont tous voté pour la directive bolkestein avec les députés UMP, tandis que les députés français de gauche votaient contre.

Bayrou et la laïcité

François Bayrou est le seul homme politique français dont une loi (révisant la loi Falloux au profit de l'enseignement privé) **a fait l'objet d'une censure du Conseil constitutionnel au motif que le texte «contrevient au principe de la laïcité de la République posé par l'article 2 de la Constitution et méconnaît le devoir de l'Etat concernant l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés imposé par le Préambule de la Constitution de 1946.»** (Décision n° 93-329 DC du 13 janvier 1994)

Cette méconnaissance est profondément ancrée.

D'abord dans ses convictions personnelles qui lui dictent ses choix politiques :

«Je suis croyant, j'ai un attachement pour les religions et si j'avais été directeur d'un de ces journaux, je n'aurais pas publié (ces dessins).», déclare-t-il dans Libération le 8 février 2007, alors même qu'il prend la défense de Charlie Hebdo dans le procès des caricatures !

Ensuite dans une construction idéologique très ambiguë. Qu'on en juge.

Une laïcité très ambiguë

L'adhésion de Bayrou à l'idéal laïque se fait au prix d'un **détournement de sens du mot laïcité**. Pour lui, il s'agit d'une reconnaissance officielle du fait sacré, d'un point d'appui à la foi, d'une mise en équivalence des droits des religions dans l'espace public qui finit dans le communautarisme.

La laïcité comme reconnaissance du sacré

- *«La laïcité ce n'est pas la neutralité, malgré les affirmations simples, de Renan par exemple. La laïcité, ce n'est pas un ensemble vide» ; «**La laïcité dit "dans tout cela, il y a du sacré"**. Pour nous, Français, on n'y touche pas. Exemples : juifs, shoah, races, etc.»* (Audition par la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité, présidée par Bernard Stasi, 7 octobre 2003).
- *«Je souhaite vivement que nous formions des imams français en France. En effet nous disposons des moyens matériels et humains pour le faire. Ce qui a manqué à ce jour c'est la volonté.»* (Interview de François Bayrou à Oumma.com en 2002 avant l'élection présidentielle)

La laïcité comme point d'appui pour la foi

- «*La laïcité n'est pas l'ennemi de la conviction religieuse, mais la prise en compte de toutes*» (discours pour le vote d'abstention du groupe UDF le 10 février 2004, pour la loi sur les signes religieux à l'école). Alors que la loi de 1905 dit le contraire en affirmant que «la République ne reconnaît aucun culte».

Le glissement vers le communautarisme

- «**Les sociétés anglo-saxonnes**, par exemple, sont moins sensibles à ces sujets [la laïcité] que nous ne le sommes. C'est qu'elles ont dès l'origine **intégré le communautarisme pluriel dans leur représentation d'elles-mêmes.**» (Audition par la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité, présidée par Bernard Stasi, 7 octobre 2003).

Signes religieux à l'école : la grande complaisance

«À notre avis, ce n'est pas matière à loi. Et ce ne sont pas les signes religieux qui devraient être ainsi mis en question.» «Et à moins d'établir que porter un signe religieux est nuisible à la société, nul n'a le droit, pas plus cette assemblée qu'aucune autre autorité, de l'interdire !» [...] «S'il s'agit d'autorité, une circulaire suffit.» [...] «Et la loi ne sera en rien plus applicable que les circulaires précédentes.» (Intervention de François Bayrou le 3 février 2004 à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires publics.)

Interrogé sur Europe 1 le 16 novembre 2003 à propos de la loi sur les signes religieux, Bayrou se dit défenseur de la laïcité tout en dénonçant «**l'intégrisme des laïcités**» et estime qu'une loi bannissant tous les signes religieux à l'école serait «*dangereuse*». (Propos prononcés sur Europe 1 le 16 novembre 2003 et repris dans Le Monde du 18 novembre) Ces raisonnements, avec leur part d'hypocrisie avouée, conduisent **François Bayrou à fait partie des députés qui ont refusé de voter la loi interdisant le port ostentatoire de signes religieux à l'école. Bayrou s'est en effet abstenu sur cette loi lors du vote à l'Assemblée nationale le 10 février 2004.**

Mémoire : l'abrogation de la loi Falloux au profit de l'enseignement privé

En 1994, François Bayrou, ministre de l'éducation, propose **une réforme de la loi Falloux** sur le financement de l'enseignement privé. Il souhaite notamment **intégrer les enseignants du privé dans l'Education nationale et faire supporter par les collectivités territoriales les investissements immobiliers des écoles privées sans limitation, ni contrôle**. Une initiative qui fait réagir les défenseurs de la laïcité et les personnels de l'enseignement public. **Un million de personnes manifestent à Paris** pour défendre l'école publique.

Le Conseil constitutionnel censure finalement la loi au motif qu'elle méconnaît le principe constitutionnel de laïcité. Le gouvernement cède. Mais Bayrou s'entête et continue de tirer fierté de sa loi :

- *«Sur la loi Falloux, Je n'ai rien retiré et le gouvernement n'a rien retiré. C'est le Conseil Constitutionnel qui, la veille de la manifestation, a dit, sur un motif qui d'ailleurs me laisse encore perplexe neuf ans après : «ce n'est pas constitutionnel de permettre aux communes d'aider à réparer ou à construire».* François Bayrou invité du Grand Jury RTL/Le Monde/LCI le 26 juin 2003
- *«Personne ne peut soupçonner en moi un ennemi de l'enseignement privé. J'ai pris suffisamment de risques pour être objectif et compréhensif en la matière pour pouvoir prétendre que je suis partisan de la liberté de l'enseignement.»* (Bayrou, dans un discours du 25 janvier 2007 à Orléans)

«Le pays, la conscience française, a besoin qu'on lui garantisse une majorité (...) **Il faut inventer un correctif qui garantisse une majorité modérée. On se met d'accord, 15, 20 sièges, ce que l'on veut pour que ce ne soit pas excessif**» (Journées parlementaires de l'UDF, 9-10 octobre 2004).

Puis, en 2005, changement de cap, il réclame une nouvelle loi électorale qui assure «la représentation égale entre les territoires et les opinions, la représentation proportionnelle, 50/50» (BQ, 19 décembre 2005). On a bien lu : la moitié de l'assemblée élue à la proportionnelle. Une chose puis son contraire, en attendant l'inverse !

Le mandat unique, par résignation

BAYROU, qui a cumulé les mandats, y compris lorsqu'il était ministre, plaide désormais pour le mandat unique, non par conviction mais par résignation face à l'attente de l'opinion publique :

«*La République nouvelle doit adopter le principe du mandat unique pour les députés de la nation. Je connais les joies et les richesses du cumul républicain. Je ne les sous-estime pas. J'ai été président de Conseil général en même temps que député, et même ministre, pendant des années, presque dix ans. J'ai beaucoup aimé cela. Naturellement, c'était exténuant, mais intéressant, enrichissant. Simplement, ce n'est plus le temps que nous vivons. Cela empêche de s'investir calmement dans une tâche, de prendre les repères, les habitudes et les marques du débatteur et du législateur. (...) Ce n'est plus l'époque. Nous sommes entrés dans des temps plus exigeants.*» (colloque «Refonder nos institutions et notre démocratie», 16 décembre 2005).

BAYROU et les institutions, c'est : un ralliement peu convaincant à leur réforme, une ambiguïté au profit du renforcement des pouvoirs du chef de l'Etat, une géométrie variable de proportionnelle du simple au double, le cynisme face au cumul des mandats, qu'il a «beaucoup aimé», mais dont il faut bien se défaire car «c'est l'époque qui veut ça»

Bayrou et les institutions

Changer de République ? Un discours fluctuant

En 2004, BAYROU affiche son conservatisme :

«Il y a ceux qui veulent changer le numéro de la République : 6^e, 7^e, 8^e et cela continuera ainsi. Je ne crois absolument pas à cette idée. Observation faite qu'en France on a changé de numéro de République qu'avec une guerre, c'est-à-dire que l'on s'est rendu compte dans la nation du besoin de tourner une page qui était ressentie comme trop difficile. Je ne crois absolument pas à cela, car la nécessité publique ne sera pas assez forte pour en arriver à cela. En revanche, je crois qu'il faut identifier clairement où sont les problèmes et essayer d'y apporter des réponses simples (...)»
(Journées parlementaires 9 octobre 2004).

Il prône à cette occasion une introduction très modérée de proportionnelle (cf infra) mais *«pour le reste, je ne suis pas favorable à trop de changements»*.

Après la victoire du non au référendum européen **en 2005, virage à 180° : il faut d'urgence une 6^e République**, comme il le demande au colloque «Refonder nos institutions et notre démocratie», le 19 décembre 2005 :

«Puisque la 5^e République a été incapable de se réformer, alors il faut changer de République. La France a besoin d'une 6^e République. Les vices de la 5^e république sont tels que la France a besoin d'une 6^e république».

De même, après la crise du CPE et son passage en force à l'Assemblée nationale à coup de 49-3, l'UDF organise un colloque «Quel Etat voulons-nous ?», le 12 avril 2006, conclu par BAYROU en ces termes :

«Il y a antagonisme entre ceux qui veulent une démocratie saine, et ceux qui veulent poursuivre la concentration des pouvoirs, entre ceux qui veulent poursuivre la 5^e République et ceux qui veulent une République nouvelle. Je plaide pour une 6^e République, ce n'est pas une question de numéro, je plaide pour de nouvelles institutions, une nouvelle Constitution».

Une nouvelle Constitution, mais laquelle ?

Quelle nature pour la nouvelle République de BAYROU : présidentielle ou parlementaire ?

Contrairement au PS et au Pacte présidentiel de Ségolène ROYAL qui plaident nettement en faveur d'une République parlementaire, les nouvelles institutions préconisées par BAYROU sont plus ambiguës.

Ainsi, il propose la réforme de l'article 20 de la Constitution afin de **consacrer la prééminence présidentielle et l'effacement du Premier ministre**, contrairement au régime parlementaire :

«Il faut supprimer l'anomalie de l'article 20 de la Constitution de la 5^e République. Car le déséquilibre est dans l'article 20 ! Non, dans une démocratie de plein exercice, quand il y a un président élu au suffrage universel, ce n'est pas au gouvernement de «déterminer et de conduire la politique de la nation». Cela, c'est la responsabilité du Président (...)

«Il est bon qu'il y ait pour la lourde et centralisée action gouvernementale, un coordinateur, un entraîneur, qui porte la lourde charge du quotidien et partage la réflexion stratégique avec le Président. Mais le premier ministre doit redevenir le premier des ministres : le chef du gouvernement, c'est le Président de la République élu par les Français pour assumer la charge de les gouverner» (colloque «Refonder nos institutions et notre démocratie», 19 décembre 2005).

En définitive, **cette conception d'un Président qui gouverne c'est celle de SARKOZY**. On connaît le résultat !

La proportionnelle à l'Assemblée nationale : du simple au double

En 1986, jeune député, il n'avait pas voté contre le remplacement de la proportionnelle par le scrutin majoritaire opéré par le gouvernement Chirac et la majorité RPR-UDF de l'époque.

En 2003, il dépose une proposition de loi (n°581, du 30 janvier 2003) pour introduire *«une dose de proportionnelle», «dans une mesure raisonnable de 10 % n'interdisant pas la constitution de majorités gouvernementales stables»,* soit 57 députés seulement.

En 2004, répondant à Jean-Louis Bourlanges qui plaidait pour la «proportionnelle intégrale», **BAYROU exprime son désaccord pour une dose massive de proportionnelle :**

Bayrou tout un ! programme !



ÉCOLOGIE • SOCIALISME • RÉPUBLIQUE

63, avenue de la République
75011 PARIS

www.lepartidegauche.fr

Février 2010

Imprimerie Grenier

Création - réalisation : Pellicam Productions

Guide édité à 1000 exemplaires papier

et diffusé à 10000 exemplaires par voie électronique

par le Secrétariat national à la communication

et à la propagande du Parti de Gauche